

31 mai 2017

PANORAMA DE L'ACTU

LA UNE

Quelle sécurité pour nos enfants et pour tous ?

Après l'attentat de Manchester à la sortie d'un concert de musique fréquenté par un public très jeune, les parents craignent pour la sécurité de leurs enfants. On le voit une fois de plus, c'est la jeunesse, ce sont nos modes de vie, c'est notre culture qui sont attaqués par le terrorisme. Pour y faire face, après avoir exprimé sa solidarité et celle du peuple français avec le peuple britannique, le ministre de l'Intérieur, Gérard Collomb, a indiqué qu'il avait adressé une circulaire aux préfets pour qu'ils puissent "assurer avec les organisateurs de spectacles, d'événements sportifs ou culturels, la sécurité de celles et ceux qui viendront à ces manifestations." Il a précisé que les forces de sécurité étaient mobilisées sur tout le territoire pour veiller à la sécurité de tous.

ELECTIONS LEGISLATIVES

Le saviez-vous ?

Chaque année, des enfants de CM2 découvrent la fonction de législateur. Les écoliers viennent de classes participant à l'opération [Parlement des Enfants](#). Ils sont invités à rédiger, sous la conduite de leurs enseignants qui les accompagnent, une proposition de loi, au terme d'une discussion qui doit leur apprendre ce qu'est le débat démocratique. Les classes sélectionnées ont reçu au préalable de l'Assemblée nationale toute la documentation nécessaire leur permettant de rédiger une proposition de loi, comprenant au maximum quatre articles. La proposition de loi lauréate peut être reprise par le député de la circonscription concernée, qui la dépose en son nom personnel sur le Bureau de l'Assemblée nationale. Ce texte fait alors l'objet d'une procédure d'examen comme toute autre proposition de loi.

Quatre propositions de loi issues du Parlement des enfants sont ainsi devenues des lois de la République : - la [loi n° 96-1238 du 30 décembre 1996](#), relative au maintien des liens entre frères et sœurs, - la [loi n° 98-381 du 14 mai 1998](#) permettant à l'enfant orphelin de participer au conseil de famille, - la [loi n° 99-478 du 9 juin 1999](#) visant à inciter au respect des droits de l'enfant dans le monde, notamment lors de l'achat des fournitures scolaires, - la [loi n° 2000-197 du 6 mars 2000](#) visant à renforcer le rôle de l'école dans la prévention et la détection des faits de mauvais traitements à enfants.

Les 11 et 18 juin prochains, faites comme vos enfants, participez au débat démocratique et à votre avenir en élisant ceux qui, demain, prépareront et voteront les prochaines lois de la République.

QUI FAIT QUOI ?

Les attributions des nouveaux ministres du Gouvernement Philippe se sont précisées.

La ministre des solidarités et de la santé, Agnès Buzyn :

"-prépare et met en oeuvre la politique du Gouvernement relative à la **famille**, à l'**enfance**, aux **personnes âgées** et à la **dépendance**" ;

Marlène Schiappa secrétaire d'Etat chargée de l'égalité entre les femmes et les hommes
"- veille en particulier, à l'amélioration de la **prise en compte de la maternité et de la paternité** dans les parcours professionnels et au **développement des modes de garde**, notamment collectifs, des jeunes enfants. " ([décret du 25 mai 2017](#))

Richard Ferrand, ministre de la Cohésion des territoires, reprend les compétences des précédents ministères en charge de l'**aménagement du territoire**, des collectivités locales, du **logement**, de la **ville**.
"Il faut muscler l'action publique pour que (...) chaque commune, chaque département, chaque région, puisse devenir un territoire d'excellence. C'est ça mon boulot", a déclaré le nouveau ministre.

Jean-Michel Blanquer, ministre de l'Education nationale, a désormais également en charge la **jeunesse** et la **vie associative**, alors que Nicolas Hulot, ministre de la Transition écologique et solidaire, a dans son périmètre l'**Economie sociale et solidaire**.

SOLIDARITES

Dans la vraie vie : [l'autre campagne](#) » de 50 assos contre l'exclusion

"La fraude sociale est responsable du déficit de l'Etat". Dans la vraie vie, fraude sociale=150 millions d'€/an, fraude fiscale=60 milliards.

"Le problème du RSA, c'est la fraude massive". Dans la vraie vie, 36% des personnes éligibles au RSA ne le demandent pas.

"Les minimas sociaux sont un gouffre financier". Dans la vraie vie, 3 % des prestations sociales sont consacrées à la lutte contre la pauvreté.

"Beaucoup préfèrent toucher le RSA que chercher un emploi". Dans la vraie vie, le RSA est suspendu si l'allocataire refuse 2 offres d'emploi.

"Pour sortir de la rue, les SDF n'ont qu'à chercher du travail". Dans la vraie vie, 1 SDF sur 4 est salarié. Avoir un emploi ne garantit plus le logement.

"Les chômeurs peuvent travailler s'ils le veulent vraiment". Dans la vraie vie, il y a 6 millions de chômeurs pour 190 000 postes disponibles.

"Les étrangers viennent chez nous pour toucher les aides sociales". Dans la vraie vie, il faut 5 ans de présence régulière en France pour toucher le RSA.

"L'Etat dépense trop pour le logement social". Dans la vraie vie, 1,8 millions de ménages sont en attente d'un logement social. [En savoir plus : les promesses d'Emmanuel Macron.](#)

"L'école ne peut pas être libre et gratuite pour les enfants étrangers". Dans la vraie vie, toute personne a droit à l'éducation (Déclaration universelle des droits de l'homme).

"Il faut supprimer l'Aide Médicale d'Etat, dépense incontrôlable". Dans la vraie vie, l'AME représente 0,5 % des dépenses d'assurance maladie. [En savoir plus.](#)

Article connexe : Lors de [la visite d'Agnès Buzyn, ministre des Solidarités et de la Santé à ATD Quart-Monde](#) le 25 mai 2017, l'association a rappelé l'importance de déconstruire les idées fausses qui se répandent sur les pauvres et la pauvreté, qui enferment les plus exclus dans la honte et l'humiliation et qui cassent les solidarités.

Une étude de la DREES

La direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (Drees) vient de publier une étude sur les bénéficiaires des minima sociaux. Celle-ci porte sur l'année 2015. Au 31 décembre, la France comptait 4,14 millions de bénéficiaires de l'un des dix minima sociaux (hors allocation temporaire d'attente et allocation pour demandeurs d'asile, l'ADA ayant remplacé l'ATA au 1er novembre 2015 et ses chiffres n'étant pas encore connus). Avec les conjoints et les enfants à charge, environ sept millions de personnes sont couvertes par ces minima, soit 11% de la population française. Les dépenses de minima sociaux ont atteint 25,4 milliards d'euros en 2015, ce qui représente 1,2% du PIB. [En savoir plus : L'étude de la Drees, dans le n°1009 d'"Etudes & Résultats" \(mai 2017\) ; La présentation de l'étude sur le site de la Drees.](#)

PERSONNES AGEES

Séminaire sur l'habitat inclusif à Strasbourg

L'Uniopss et l'Uriopss Alsace organisent un séminaire le 22 juin 2017 à Strasbourg, pour échanger et débattre sur l'habitat inclusif des personnes âgées et fragiles. Alternative entre la vie à domicile et l'hébergement en établissement, l'habitat inclusif offre de nouvelles formes de réponses, permettant aux publics concernés de bénéficier d'un accompagnement et de services adaptés, tout en s'insérant pleinement dans la cité. Cet événement sera l'occasion de découvrir les pratiques innovantes en matière d'habitat inclusif, et d'ouvrir une réflexion sur les espaces de dialogue nécessaires à l'innovation et à la réalisation de logements adaptés à la demande actuelle.

Autre temps fort de cette journée : la présentation des projets primés par la Fondation Bruneau autour de la qualité de vie, dans les établissements et services accompagnant les personnes âgées dans les régions.

[Découvrez le programme complet \(en lien\)](#) et inscrivez-vous avant le 13 juin !



HANDICAP

Le handicap et l'habitat

L'Unapei organise son 57e congrès annuel, les 1er, 2 et 3 juin 2017 à Nancy sur le thème "L'habitat, une clé pour la citoyenneté". L'Unapei, fédération d'associations représentant les intérêts des personnes handicapées intellectuelles et de leurs familles, estime que "comme tout le monde, les personnes handicapées aimeraient pouvoir choisir là où elles vivent. Pourtant, ce n'est pas souvent le cas, faute de bénéficier d'un accompagnement humain et d'aides financières qui leur permettent de choisir librement leur logement".

Il abordera des questions telles que : "comment permettre à la personne handicapée d'inscrire son projet d'habitat dans son environnement ?" ; "Dans une logique territoriale, quelle organisation mettre en place pour permettre l'accès aux différentes formes de logement (infrastructures dites spécialisées et de droit commun)?" ; "Quels leviers activer pour organiser la fluidité des parcours et le droit à la réussite ?"...

Le [programme détaillé](#) du congrès.

LOGEMENT

Qui vit dans un logement surpeuplé ?

L'Observatoire des inégalités publie une note sur les conditions de logement, vues sous l'angle du surpeuplement. Entre 2006 et 2013, le taux de surpeuplement est passé de 24,3% à 30,5% pour les personnes du premier décile (les 10% de ménages disposant des revenus les plus faibles) et de 16,3% à 18,2% pour celles du deuxième décile. Toutes les catégories socioprofessionnelles ne sont pas égales devant le surpeuplement du logement. Le taux est particulièrement élevé chez les personnes sans activité professionnelle (30,3%). Il est plus élevé dans le logement collectif, aussi bien dans le parc privé (16,4%) que dans le parc locatif social (16,8%). En savoir plus : [La note de l'Observatoire des inégalités sur le surpeuplement des logements](#) ; [Le site de l'Observatoire des inégalités](#).

EMPLOI



Comment chiffrer le chômage ?

Muriel Pénicaud, nouvelle ministre du Travail, pourrait mettre de côté les chiffres de Pôle emploi au profit de ceux de l'Insee. En effet, explique-t-elle, "le nombre de personnes inscrites à Pôle emploi, peut être affecté, chaque mois, par différents événements de nature administrative, entraînant une fluctuation des inscriptions qui ne reflète pas bien l'évolution du marché du travail. La périodicité mensuelle de cette donnée entraîne par ailleurs une volatilité structurelle de l'information qui brouille plus qu'elle n'éclaire les tendances de fond sur le niveau de chômage. C'est pourquoi ces données ne sont pas utilisées dans les comparaisons internationales qui reposent, elles, sur le taux de chômage défini par le Bureau international du travail, selon les normes statistiques internationales, et publié tous les trimestres par l'INSEE." La ministre saisira dès les prochains jours les autorités et organismes compétents de façon à réfléchir, avec eux, aux moyens de "mieux éclairer le débat public à l'avenir, dans un double objectif de pertinence et de transparences accrues. " [Communiqué du Ministère](#).

VIE ASSOCIATIVE

Vous et votre association en 2017

Le réseau d'experts Recherches & Solidarités, mène une enquête par [questionnaire en ligne](#) auprès des responsables des associations. Les premiers résultats de cette enquête (anonyme) seront publiés avant l'été et tous les contributeurs en seront personnellement informés.

Service civique

Le Conseil économique, social et environnemental se prononce pour la poursuite de l'universalisation d'un service civique volontaire. Il attire l'attention des pouvoirs publics sur l'exigence de qualité qui doit prévaloir dans cette montée en puissance du dispositif. Haut-Commissaire à l'engagement civique, Yannick Blanc a validé les orientations formulées par le Cese, sans apporter de précision sur les moyens dédiés au dispositif au-delà de 2017. En savoir plus : [Le communiqué du Cese](#) ; [L'étude du Cese](#).

SANTE



Les habitudes alimentaires des enfants

De plus en plus d'enfants et d'adolescents sautent des repas, notamment le petit déjeuner et le goûter. Ces deux moments de consommation sont pourtant recommandés par le Plan national nutrition santé (PNNS), afin d'apporter de l'énergie tout au long de la journée et d'aider les enfants à diversifier leur alimentation.

Grâce à son système d'enquête sur les *Comportements et Consommations Alimentaires en France* (CCAF), le CRÉDOC a pu définir comment évolue la prise de goûters chez les enfants de 3 à 17 ans et quelle est sa composition. Sauf chez les plus jeunes, les recommandations du PNNS sont très peu suivies ! [En lien : l'étude](#)

Lutter contre l'exclusion et faciliter l'accès aux soins

Un décret d'application de la loi Santé vient définir la médiation sanitaire (ainsi que l'interprétariat linguistique dans le domaine de la santé). La Haute Autorité de santé a été chargée d'élaborer des référentiels de bonnes pratiques. La HAS a élaboré deux documents - un sur la médiation et l'autre sur l'interprétariat. Les référentiels se consacrent plus particulièrement à la formation et aux bonnes pratiques. Sur la médiation en santé, le référentiel explique le cadre déontologique (secret professionnel, neutralité, impartialité, respect de l'autonomie des personnes...), insiste sur l'importance du travail en équipe, détaille les modalités du diagnostic du non recours à la prévention et aux soins... En liens : [Le référentiel de la HAS sur la médiation sanitaire](#) ; [Le référentiel de la HAS sur l'interprétariat dans le domaine de la santé.](#)

Mieux prendre en charge le burn-out

La Haute Autorité de Santé (HAS) a publié [une note concernant la définition du burn-out, son repérage, sa prise en charge et l'accompagnement des patients](#) lorsqu'ils retournent au travail. La HAS y rappelle que le syndrome d'épuisement professionnel ou burn-out est un "*épuiement physique, émotionnel et mental qui résulte d'un investissement prolongé dans des situations de travail exigeantes sur le plan émotionnel.*" La HAS a listé différents symptômes significatifs de cet état. Il peut s'agir de manifestations émotionnelles (stress, irritabilité, turn-over fréquent), comportementales (repli sur soi, comportement agressif), motivationnelles (effritement des valeurs associées au travail) ou encore physiques (troubles du sommeil par exemple). Elle préconise de s'attacher aux conditions de travail pour lesquelles elle a relevé les principaux facteurs de risques.

Des BD pour expliquer

Il est peu conseillé de se balader sur les forums de discussion sur la santé, qui pullulent de fausses informations généralement alarmistes. Des supports fiables et clairement présentés existent pourtant sur la toile. C'est le cas [des fiches gratuites "SantéBD" réalisées par l'association CoActis Santé](#), qui œuvre en faveur d'un meilleur accès aux soins pour tous. Sous forme de BD, ces fiches sont adaptées aux adultes, enfants et personnes en situation de handicap. L'association était présente à la "Paris Healthcare Week", salon dédié aux professionnels de la santé qui s'est tenue Porte de Versailles du 16 au 18 mai 2017.

PROTECTION DE L'ENFANCE

Les mineurs non accompagnés en Europe

Eurostat publie les chiffres 2016 relatifs à la présence des mineurs non accompagnés parmi les demandeurs d'asile enregistrés dans les Etats membres de l'Union européenne. Leur profil est nettement différent de celui des mineurs accompagnant un parent demandeur d'asile. Il s'agit essentiellement de garçons (89%). 38% de ces mineurs non accompagnés sont originaires d'Afghanistan, 19 % de Syrie, 7 % de l'Irak... Avec près de 36.000 mineurs non accompagnés enregistrés en 2016, l'Allemagne représente à elle seule 57% de l'ensemble... la France 0,75 %, soit 475 mineurs non accompagnés enregistrés en 2016. En savoir plus : [Le communiqué d'Eurostat du 11 mai 2017. ; La base de données d'Eurostat sur l'asile et la gestion des migrations.](#)

EDUCATION



Protéger les données scolaires

La Commission nationale de l'informatique et des libertés a appelé l'Education nationale à garantir "de façon effective et contraignante" la protection des données scolaires, dont beaucoup sont liées aux élèves, en raison de "l'utilisation croissante des services numériques" à l'école. La CNIL juge par [communiqué](#) "plus que jamais nécessaire" de fixer un cadre de régulation "qui protège de manière effective les données personnelles des élèves et des enseignants". Dans un entretien [à EducPros](#), la présidente de la CNIL Isabelle Falque-Pierrotin a souligné : "Le secteur de l'éducation est extrêmement sollicité par les acteurs économiques, très intéressés par ces données scolaires". "Il est temps de mettre un cadre à toutes ces offres économiques faites auprès de l'institution scolaire."

"12 élèves par classe"

Jean-Michel Blanquer, ministre de l'Education nationale a évoqué le dispositif "12 élèves par classe" qui pourrait concerner 2.300 classes de CP situées en zone REP (éducation prioritaire) dès la prochaine rentrée. Il a souligné l'importance de ce moment de la scolarité où s'acquièrent les fondamentaux, "lire, écrire, compter, respecter les autres". Il a tenté de rassurer sur la capacité de l'EN de trouver les enseignants nécessaires, alors que des syndicats enseignants et des maires, premiers concernés par le défi à réaliser ne manquent pas de s'inquiéter sur la difficulté à trouver des salles de classe aujourd'hui inexistantes.

Rythmes éducatifs

Après la promesse faite par Emmanuel Macron de laisser le libre choix aux maires pour l'organisation des temps scolaires et périscolaires dans les établissements du 1^{er} degré de leur commune, le ministre a indiqué que cela ne pourrait pas être envisagé avant la rentrée 2018, laissant le temps à la concertation et à l'organisation des activités.

Géographie de l'école 2017

"Géographie de l'école 2017", la dernière édition du volumineux recueil statistique et cartographique édité par la Depp, vient de paraître. On se souvient que le nouveau ministre de l'Education nationale avait développé à l'automne dernier des "Propositions pour une Education nationale renouvelée" dans son ouvrage "L'école de demain", dans lequel il préconisait des regroupements d'établissements "de petite taille". On ne doute pas qu'il sera dès lors très attentif à la description très fouillée que la Depp (Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance, ministère de l'Education nationale) a pu réaliser sur la géographie scolaire de nos territoires. En savoir plus : [Géographie de l'Ecole, douzième édition, 2017](#)

VIE DEMOCRATIQUE

Un rapport sénatorial

Les sénateurs Henri Cabanel (PS) et Philippe Bonnacarrère (UDI) ont rendu public le 23 mai 2017 un rapport analysant les blocages actuels de la décision publique et la crise de légitimité des institutions. Intitulé "Décider en 2017 : le temps d'une démocratie 'coopérative'", celui-ci préconise de diffuser les outils participatifs, "à condition de les accompagner par une démarche pédagogique, une volonté sincère d'association des citoyens et un effort pour assurer leur accessibilité". La mission recommande de "recourir plus régulièrement, sans les généraliser, aux consultations numériques et aux panels de citoyens pour la préparation des réformes et l'élaboration des textes législatifs". En savoir plus : [Communiqués de la mission d'information sur le site du Sénat ; Le rapport.](#)

DEVELOPPEMENT DURABLE



#SEDD2017



A très bientôt pour une nouvelle édition.